

La lettre du maire

Supplément du Journal Municipal

AVRIL 2009

La sécurité en question

Malgré une baisse avérée, en 2008, de la délinquance de proximité, la série de cambriolages qui a malheureusement frappé quelques Peymeinadois a relancé le débat sécuritaire. Or, pour assurer la sécurité dans une commune, on ne peut se contenter d'effets d'annonce et de mesures «choc». Il faut mener un travail de fond, que nous avons entrepris depuis un an et qui revêt plusieurs aspects.

La réorientation des missions de la Police municipale conduit à une présence accrue sur le terrain. La protection est de nouveau assurée aux entrées et sorties des écoles. La mise en place de l'îlotage favorise les contacts avec la population dans les quartiers. Des consignes de vigilance ont été données aux policiers municipaux pour assurer l'ordre et la sécurité sur la voie publique (vitesse, stationnement, conduite dangereuse ...)

Une Cellule de Sécurité Publique a été mise en place par la Gendarmerie, en collaboration avec la commune. Avec l'intervention des brigades de Grasse et de Saint-Vallier, en liaison avec la Police municipale, elle permet un renforcement de la surveillance, en attendant l'ouverture à l'automne de la gendarmerie de Peymeinade.

L'organisation des opérations «Voisins vigilants» constituera une des priorités des Comités de quartier qui vont être mis en place en avril. A Vence, Spéracédès, Mouans-Sartoux, Roquefort-les-Pins, et dans d'autres communes du département, ce dispositif, mené par la gendarmerie avec la participation des habitants, commence à porter ses fruits et l'on assiste à une baisse spectaculaire des cambriolages.

Nous serons attentifs aux résultats de ces actions en profondeur qui misent sur la prévention. D'aucuns réclament l'installation de caméras de vidéosurveillance. Outre leur coût élevé, leur efficacité controversée et les atteintes possibles à la vie privée nécessitent une réflexion approfondie.

Peymeinade n'est pas un haut lieu de délinquance, c'est une commune calme et nous entendons qu'elle le reste. Nous prenons pour cela les mesures appropriées. Nous les adapterons si besoin est, en évitant de tomber dans un excès sécuritaire, souvent moins gênant pour les malfaiteurs, qui s'en accommodent, que pour les honnêtes citoyens.

Françoise Brousteau
Maire de Peymeinade

Les comités de quartier installés en avril

Par une délibération du 26 mars, le Conseil municipal a approuvé le découpage de la commune en quartiers et la charte régissant le fonctionnement des comités qui seront mis en place, dans le courant du mois d'avril.

Budget : Le taux des taxes 2008 reconduit en 2009

Après un résultat de clôture pour 2008 de 1 329 350,70 €, le Conseil municipal a procédé au vote du budget primitif 2009 qui s'élève à un peu plus de 12 millions d'euros. Malgré la crise, l'Assemblée municipale n'a pas souhaité augmenter la pression fiscale et a maintenu le taux des taxes au même niveau que ceux de 2008.

Le printemps fait sortir les poètes

Poèmes accrochés aux grilles des écoles ou déposés dans des urnes réparties en différents points de la commune, atelier d'écriture, échanges poétiques et conférences à la salle des Fêtes, à la mairie ou à la bibliothèque, Peymeinade a inauguré cette année, à l'initiative de Gigi Leiceaga le «Printemps des poètes» durant la semaine du 7 au 14 mars.

Compte-rendu de mandat

La municipalité organise une réunion publique le vendredi 15 mai, à 18h30, à la Salle des Fêtes pour faire le point sur son action, un peu plus d'un an après son installation à la mairie.

Des Comités de quartier pour développer le dialogue entre les élus et la population

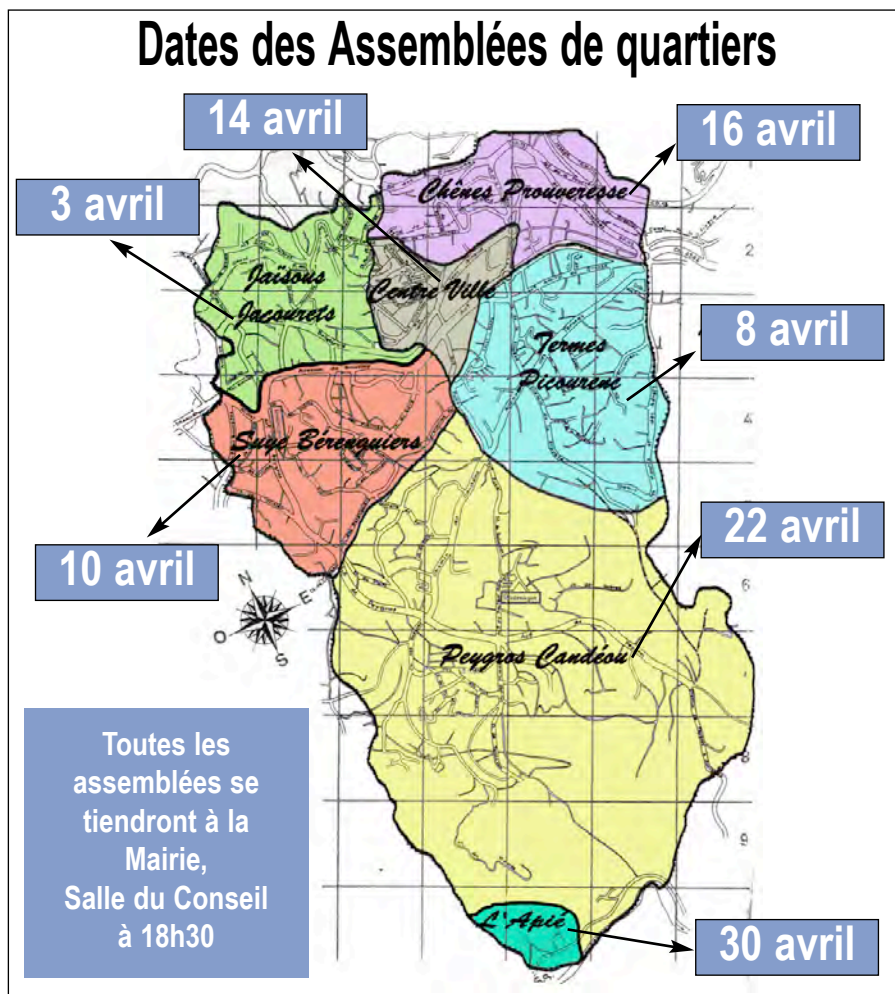
Outils privilégiés de la démocratie participative, les comités de quartiers constituent des lieux d'échanges, d'informations, de projets entre la population et les élus. En favorisant la prise de parole des habitants, ils donnent à chacun la possibilité de s'impliquer dans la vie communale. Une charte, approuvée par le Conseil municipal, définit le rôle et les compétences de ces comités, ainsi que les engagements réciproques entre les comités et la commune.

Des assemblées de quartier se tiendront durant le mois d'avril afin de désigner un responsable qui, avec l' élu de quartier nommé par le maire, assurera l'organisation du comité.

Pour tous renseignements. e-mail : Comitesquartierspeymeinade@club-internet.fr

EN BREF

C'est au son des fifres et des tambourins du groupe folklorique Aïgo Vivo de Spéracédès que Françoise Brousteau, maire de Peymeinade, a accueilli, à la mairie, les nouveaux habitants de la commune.



Les impôts communaux n'augmentent pas en 2009

Comme le montre le tableau ci-dessous, la municipalité a décidé de reconduire pour 2009 les taux d'imposition de 2008 pour les quatre taxes, tout en incluant la taxe additionnelle de la communauté de communes des Terres de Siagne. Le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ména-

gères reste à 11,70%, identique à celui de l'année passée.

Ces taux sont ceux votés au budget de la commune par le Conseil municipal, le 26 mars dernier.

Toute autre information, écrite ou orale, est inexacte et relève soit de l'ignorance, soit de la volonté de désinformation.

Evolution des taux	Commune 2008	Commune 2009 + Terres de Siagne	Taux globaux 2009
Taxe Habitation	12,29	10,33 + 1,96	12,29
Foncier bâti	7,74	6,25 + 1,49	7,74
Foncier non bâti	48,00	40,34 + 6,03	46,37
Taxe Profession.	19,06	16,12 + 1,96	19,06